

LETTRÉ D'INFORMATION

Numéro 70 - Janvier 2026



Au sommaire

Elevages porcins : Un cas d'Aujeszky dans un élevage de sangliers du Cher.

DNC : Situation et dossier d'indemnisation pour les élevages en ZR.

Farago

Elevages de petits ruminants : Nouvelle action sur les coproscopies.

Assemblée Générale : Venez assister à l'AG départementale.

Agro Direct : Soldes.

Offre d'emploi : Chauffeur livreur.

Grippe aviaire : Des cas dans la Drôme.

Aviculteurs : Un webinaire pour ceux qui pratiquent les circuits courts.

Boviclic / Oviclic / Capriclic : Nouveaux tarifs.

Formations : Planning des dernières formations.

Veille sanitaire : Actualité des pathologies animales en Europe.

**Elevages porcins : des cas de la Maladie
d'Aujeszky dans le Cher**



Rappels concernant la maladie

La maladie d'Aujeszky est une maladie virale très contagieuse qui touche les suidés (porcs et sangliers) mais aussi les chiens, ruminants et équidés. Ce n'est pas une zoonose et elle n'a aucun impact chez l'Homme.

Les symptômes sont variés chez les suidés : fièvre, perte d'appétit, troubles de la reproduction, problèmes respiratoires, retard de croissance et signes nerveux, et sont surtout mortels chez les très jeunes porcelets.

Chez les autres espèces, chez les chiens notamment, on observe des troubles nerveux et un prurit intense, avec une évolution rapide vers la mort.

Situation épidémiologique

6 cas ont été confirmés dans un élevage de sangliers du Cher le 1er décembre 2025. Les animaux infectés ont été abattus et une surveillance renforcée a été mise en place dans les environs. La maladie a été découverte lors de la prophylaxie annuelle (c'est la maladie recherchée sur les buvards ou prise de sang pour les élevages plein air). L'élevage présentait un faible niveau de biosécurité et l'hypothèse d'une contamination par la faune sauvage est privilégiée.

La découverte de ce foyer a entraîné la perte du statut indemne pour le département du Cher uniquement et de lourdes restrictions de mouvement des suidés élevés en plein air s'appliquent alors, et pour sortir du département, ces animaux ont besoin d'un Laissez-Passer Sanitaire, délivré si résultat sérologique négatif dans les 15 jours des animaux.

La France est indemne de Maladie d'Aujeszky en élevage mais présente régulièrement des cas sauvages. Ces foyers rappellent l'importance des mesures de biosécurité dans les élevages porcins afin de protéger les élevages de la peste porcine mais également d'autres pathologies comme la maladie d'Aujeszky. Concernant la PPA, la biosécurité limite les risques d'introduction du virus et, en cas de crise, favorise la continuité d'activité d'autant que contrairement à d'autres maladies, il n'existe pas de vaccins.

Pour rappel, l'Etat a financé des audits pig connects en 2025 pour tous les petits élevages de porcs de moins de 1 000 porcs à l'année. Début décembre, seule une petite moitié des élevages éligibles avait effectué cet audit.

Retrouvez toutes les informations à jour au sujet de la maladie d'Aujeszky

DNC : Situation et dossiers d'aides pour les éleveurs situés en ZR

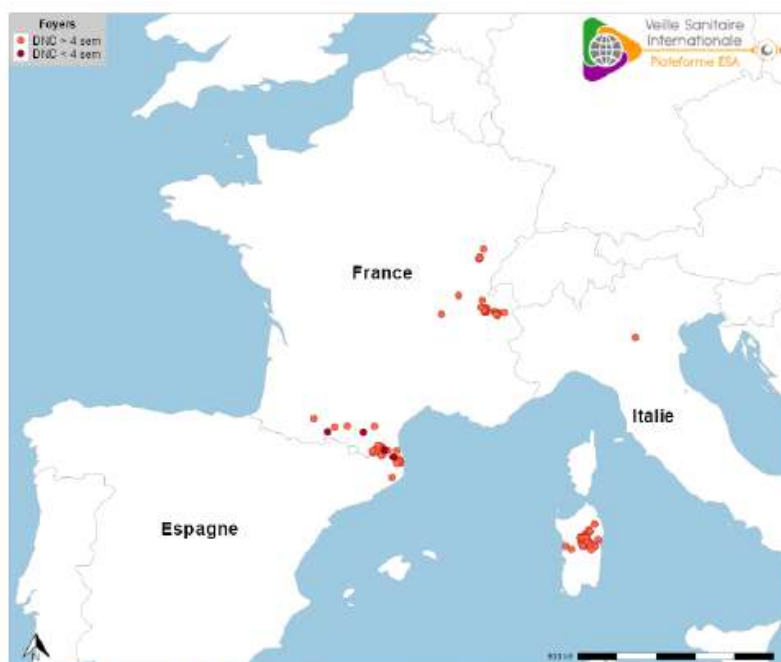


Figure 2. Distribution des foyers de DNC en Europe au 11/01/2026 sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle basée sur les dates de détection) et depuis le 20/06/2025 (date de la première détection en Sardaigne). Seuls les foyers déclarés dans ADIS sont représentés (source : Commission européenne ADIS le 12/01/2026)

L'ensemble des 179 communes iséroises concernées est maintenant en Zone Vaccinale et peut exporter depuis le 1er janvier.

Voici un résumé des **117 foyers français concernant les 82 élevages**. Au total 3 500 bovins ont été euthanasiés pour protéger les 16 millions de bovins français. Il ne faut pas que les sacrifices des 82 élevages restent vains.

44 foyers en Haute Savoie, (ZV, ex ZR1), dernier foyer le 14/08/2025

32 en Savoie (ZV, ex ZR1), dernier foyer 21/08/2025

3 dans l'Ain (ZV, ex ZR1 et ZR4 et ZR5) dernier foyer 14/10/2025

1 dans le Rhône (ZV, ex ZR2), dernier foyer le 18/10/2025

7 dans le Jura (ZR4), dernier foyer le 09/11/2025

1 dans le Doubs (ZR4), dernier foyer le 28/11/2025

1 en Haute Pyrénées (ZR6), dernier foyer le 10/12/2025

1 dans l'Aude (ZR3), dernier foyer le 14/12/2025

22 dans les Pyrénées Orientales (ZR3), dernier foyer le 19/12/2025

2 en Haute Garonne (ZR6), dernier foyer le 21/12/2025

3 en Ariège (ZR3, ZR6), dernier foyer le 02/01/2026

L'Italie continentale n'a déclaré qu'un seul foyer car il y a eu des abattages préventifs des élevages dans les 3 km suivant la découverte du foyer. Dans cette zone, il s'agit d'élevages d'engraissement, ils ont donc perdu une bande de production, mais n'ont pas de troupeau souche comme nos élevages français avec leur génétique. La Sardaigne, entrée de la maladie en Europe n'a pas déclaré de foyers depuis le 27/10/2025.

L'Espagne n'avait pas déclaré de cas depuis le 24/10/2025, mais un foyer a été découvert proche de la frontière. L'élevage était vacciné depuis le mois d'octobre mais pas totalement malheureusement. 4 animaux se sont révélés positifs à la DNC : l'ensemble des animaux a été abattu sans délai.



Les exploitations d'élevage situées dans ces zones réglementées ont été particulièrement impactées pendant plusieurs semaines / mois par des mesures de restriction de mouvement, notamment par des coûts de conservation sur les exploitations des jeunes animaux qui auraient dû être exportés ou des difficultés de commercialisation.

Dans ce contexte, un **dispositif d'urgence pour soutenir la trésorerie des exploitations d'élevage de bovins les plus fragilisées économiquement**, en dehors des élevages foyers qui bénéficient d'une indemnisation spécifique a été accordé.

L'enveloppe disponible pour la région Auvergne-Rhône-Alpes est de **4 000 000 €**. L'aide nationale a été doublée, on ne sait pas encore si l'Aide pour la région a été doublée.

L'aide prendra la forme d'un forfait par UGB (unité gros bétail) à partir de 5 €/UGB, qui pourra être majoré selon des coefficients de pondération relatifs à :

- La durée d'immobilisation des animaux (fonction de la durée de chaque ZR),
- Le type de production (lait/viande).

L'aide ne concerne que les élevages dont le siège social est situé en ZR et est plafonnée à 4 500 € par exploitation (ou par membre du GAEC)

En fonction de la consommation de l'enveloppe totale prévue pour ce dispositif, un stabilisateur budgétaire pourra être appliqué.

Le dépôt des demandes d'aide se fera via la procédure Démarches Simplifiées accessible à cette adresse : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/fonds-d-urgence-treso-dnc>

Les dossiers de demande pourront être déposés **jusqu'au 30 janvier 2026 à 23h59.**

Déposer sans attendre votre dossier

Enfin, nous vous rappelons que **vous pouvez éditer une attestation de vaccination pour les bovins vaccinés contre la DNC.**

Pour cela, vous pouvez aller sur le site du GDS 38, dans l'onglet bovin, **BVD - Garantie non IPI - DNC - attestation de vaccination**. Cliquez sur l'image, et avec le numéro à 10 chiffres du bovin et sa date de naissance, vous pouvez éditer un certificat de vaccination individuel (que le bovin soit vacciné ou qu'il s'agisse d'un veau issu d'une mère vaccinée). N'oubliez pas de cocher le CAPTCHA ("Je ne suis pas un robot") et de cliquer sur le bouton orange.

La date de vaccination apparaît sur l'attestation téléchargée.

Si un bovin que vous pensiez avoir vacciné n'apparaît pas comme vacciné, n'hésitez pas à contacter le GDS au 09.74.50.85.85 (de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 du lundi au vendredi) ou de nous contacter par mail à gds38@reseaugds.com.

Retrouvez la page pour éditer vos attestations de vaccination

Farago



Isère

Votre expert en santé et en hygiène

QUALITÉ DE L'EAU



DÉSINSECTISATION



DÉRATISATION



DÉSINFECTION



Farago Isère, 145 espace trois fontaines, 38140 Rives
0974508585 (Choix 4) - farago38@reseaufarago.fr - www.farago38.fr



**Elevages de petits ruminants : nouvelle
action proposée pour les coproscopies**

Aide à la coproscopie

2026



Les résistances aux anti-helminthiques sont malheureusement de plus en plus fréquentes en élevages de petits ruminants. En effet, le nombre de molécules utilisable est limité, voire très restreint en élevage laitier.

Une coproscopie avant traitement permet, par un simple prélèvement de crottes, de savoir si un traitement est utile et quelle molécule utiliser. Elle permet d'évaluer le niveau d'excrétion des parasites gastro-intestinaux.

8 € remboursés par coproscopie

Le remboursement se fait après envoi au GDS des résultats + la facture acquittée de l'analyse.

La coproscopie peut être effectuée au LVD38, chez votre vétérinaire, ou dans tout autre laboratoire.

Effectif de l'élevage (+ 6 mois)	Nombre de coproscopies indemnisées		
	au printemps	à l'automne	au total par an
- 50	1	1	2 (16 €)
50 - 100	2	2	4 (32 €)
100 - 200	3	3	6 (48 €)
+ 200	4	4	8 (64 €)



1) Réaliser des **prélèvements individuels**. Le laboratoire se chargera de faire le mélange si besoin. Préférer les prélèvements en début de semaine.

2) Récupérer des **crottes fraîches** (directement dans le rectum, ou qui viennent d'être émises, sans racler le sol). Il faut 20-25 g de crottes par animal.

3) Utiliser un petit **gant** ou un gant de fouille, pour le prélèvement, chasser l'air du gant, le fermer et identifier l'animal sur le gant.



Crédit photo : CIRPO

4) Noter les **commémoratifs** : date de prélèvement, identification des animaux, âge, stade physiologique, dernier traitement parasitaire, état.

5) Conserver les prélèvements au **frigo** et les acheminer chez votre vétérinaire / laboratoire dans les 24 heures.

A quel moment réaliser la coproscopie ?



A la rentrée en bâtiment : pour savoir s'il est nécessaire ou non de traiter après la saison de pâturage.



Avant la mise à l'herbe pour envoyer des animaux "propres" en pâturage.



Avant et après un traitement curatif : TREF (Test de Réduction d'Excrétion Fécale) : on réalise des coproscopies individuelles sur les animaux juste avant de traiter, et on reteste les memes animaux 10 à 21 jours après pour voir si le traitement a été efficace ou non.

Assemblée Générale du GDS 38

Enfin, tous les éleveurs adhérents au GDS ainsi que l'ensemble des partenaires sont cordialement invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire du GDS de l'Isère. Elle se tiendra le jeudi 22 janvier dès 9h30 au chateau de la Côte St André.

Venez assister à la table ronde sur le sujet "**Lien sanitaire entre faune sauvage et animaux d'élevage - L'exemple de la PPA.**". Parmi les participants à cette table ronde, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, Interp'Aura, François Orlowski, le président de la section porcine, et Emmanuel Garin, vétérinaire épidémiologiste à GDS France.

Assemblée Générale du GDS de l'Isère

Save the date

—◆—
JEUDI 22 JANVIER 2026

Accueil à 9 h 30

—◆—
Château de la Côte St André



Agro Direct : soldes



SOLDES D'HIVER

**-10% sur tout le site
avec le code HIVER26**

DU 7/01/26 AU 03/02/26

www.agrodirect.fr

CODE PROMO VALABLE 1 SEULE FOIS

Offre d'emploi : chauffeur-livreur



MISSIONS :

- Planifier quotidiennement, selon les besoins, les ramassages de prélèvements sanitaires aux niveaux des points de collecte prédéfinis en fonction du trajet de chaque tournée,
- Assurer la collecte et le transport de prélèvements de santé animale, de police sanitaire et d'échantillons destinés à analyses
- Participer à la collecte des MNU/DASRI auprès des éleveurs de façon ponctuelle
- Réaliser les travaux d'entretien des extérieurs (taille des haies entre autres)
- Participer à la réalisation des missions du GDS et de ses filiales commerciales de vente à distance (gestion des stocks, réception de livraisons, confections et transport de colis) et technique (appui travail de terrain)

SAVOIR ETRE :

- Civilité, sens du service
- Capacité à s'organiser
- Capacité à travailler en équipe, polyvalence
- Dynamisme, réactivité

SAVOIR FAIRE :

- Maîtrise et respect du code de la route
- Manutention/réception de charges
- Respect des règles sanitaires liées au transport de prélèvements
- Travail de terrain, contention/manutention

CONDITIONS :

- CDI Temps Partiel, 25 h/semaine
- Etre en possession d'un permis B, en cours de validité
- Travail en journée, et pendant les vacances scolaires
- Prévoyance santé, 13ème mois
- Poste à pourvoir de suite

Grippe Aviaire : des foyers dans la Drôme

La grippe aviaire flambe depuis l'automne partout en Europe.

Dans toute l'Europe, ce sont 4 351 foyers sauvages, 562 élevages et 120 basses-cours qui ont été détectés depuis le 01 août 2025.

En France, ce sont 256 foyers sauvages, 13 élevages et 5 basses-cours, principalement du H5N1. Récemment, la Drôme a eu 2 cas : un à Chateauneuf sur Isère et l'autre à Marches.

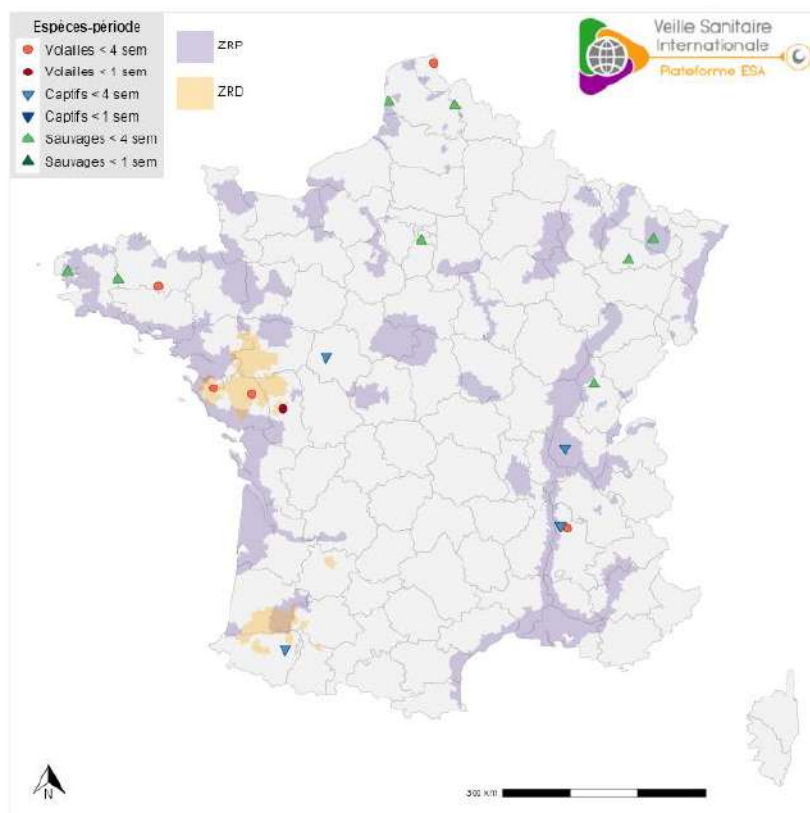


Figure 5. Localisation des foyers de « volailles », foyers chez les oiseaux captifs et cas sauvages d'IAHP détectés en France métropolitaine sur les quatre dernières semaines précédant le bulletin. Les zones à risque particulier (ZRP) et zones à risque de diffusion (ZRD) sont représentées respectivement en violet et jaune sur le fond de carte (sources : Commission européenne ADIS le 12/01/2026 et [MAASA](#) pour les zonages).

Pour rappel, l'ensemble du territoire national est placé en risque élevé Influenza Aviaire depuis le 21 octobre 2025.

Aviculteurs : webinaire

Nous vous proposons un webinaire sur la situation actuelle de l'Influenza aviaire (+/- salmonelles - 15 min, sur la gestion de la salmonellose en circuit court (30-45 minutes) et sur les aides disponibles (5 min) le mardi 27 janvier de 16 à 17h.

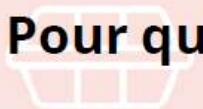


Webinaire
**« Eleveurs de volailles en
circuits courts : situation
sanitaire et aides financières
possibles ? »**

Mardi 27 janvier 2026
16h



Pour qui ?



Tout éleveur de volailles
commercialisant en circuit court !

Pour quoi ?

- Faire un point sur la situation sanitaire en filière volailles
- Poser vos questions
- Connaître les dispositifs d'aides financières

**Lien vers le
webinaire**

Boviclic, Oviclic et Capriclic : nouveaux tarifs

Le fournisseur des logiciels métiers a augmenté ses tarifs de 2 €. Le GDS doit donc répercuter ces 2 € sur vos abonnements. Pour rappel, les licences vous sont facturées au prix où elles nous sont facturées.

Si vous avez la moindre question concernant l'utilisation d'un de ces logiciels, n'hésitez pas à appeler le GDS : nous vous aiderons gratuitement.

Afin de mutualiser les coûts de ces logiciels aux seuls adhérents au GDS, les tarifs vont évoluer sur vos factures, mais sans répercussion finale sur le tarif (hormis la hausse de 2 € annoncée plus haut) : le prix sera plus élevé, mais en tant qu'adhérent, vous aurez également une ligne de réduction.

Voici les anciens tarifs et les nouveaux que vous verrez sur les appels de cotisation 2026 :

Logiciel		Module	Tarif 2025 HT (€)	Tarif 2026 HT (€)	Réduction si adhérent (€)	Tarif 2026 HT adhérent (€)
Boviclic / Boviphone	Logiciel de base	/	70 €	86,40 €	14,40 €	72,00 €
	Module complémentaire	Reproduction	26,08 €	30,00 €	3,92 €	26,08 €
	Module complémentaire	Bonnes pratiques	26,08 €	30,00 €	3,92 €	26,08 €
	Module complémentaire	Performances	26,08 €	30,00 €	3,92 €	26,08 €
	Module complémentaire	Eco	26,08 €	30,00 €	3,92 €	26,08 €
Oviclic / Capriclic	Oviclic/Capriclic	Portail	30,00 €	36,00 €	6,00 €	30,00 €
	Oviclic/Capriclic	Inventaire	40,00 €	48,00 €	8,00 €	40,00 €
	Oviclic/Capriclic (nécessaire si module complémentaire)	Inventaire PLUS	50,00 €	60,00 €	10,00 €	50,00 €
	Module complémentaire	Bonnes pratiques	30,00 €	36,00 €	6,00 €	30,00 €
	Module complémentaire	Luttes	25,00 €	30,00 €	5,00 €	25,00 €
	Module complémentaire	Performances	25,00 €	30,00 €	5,00 €	25,00 €
	Module complémentaire	Android	25,00 €	42,00 €	7,00 €	35,00 €

Formations : les dernières dates de la saison

Les dernières formations programmées pour cette fin d'hiver / ce printemps, sont :

- **Mardi 20 janvier 2026 à Chatte : Minéraux et vitamines en élevage de ruminants.** Il reste quelques places. Formation très pratique où vous emmenez vos étiquettes de complément minéral que l'on déchiffre. Les profils métaboliques pour les éleveurs adhérents au GDS et bénéficiant du fonds VIVEA sont remboursés par le GDS (150-200 €) pour chercher des carences dans le troupeau.
- **Jeudi 29 janvier 2026 à Autrans : Santé des pieds et initiation au parage.** Après une matinée pour apprendre à reconnaître les principales lésions et la conduite à tenir, vous vous entraînez à manipuler rénette et meuleuse sur des pieds d'abattoirs, puis quelques vaches sont passées en cage de parage.
- **Vendredi 6 février 2026 à Rives : Poulinage : Gestion de la reproduction pour une poulinière en bonne santé et un poulain vigoureux.** Venez découvrir ou redécouvrir toutes les étapes pour assurer un poulinage serein et un poulain en bonne santé.
- **Vendredi 6 février 2026 à Moidieu-Détourbe : Santé de la vache allaitante : de la mise à la reproduction au sevrage du jeune bovin.** Venez découvrir l'élevage de la vache allaitante de la surface nécessaire par animal dans le bâtiment, à la trousse de vêlage, en passant par la préparation vêlage.
- **Mardi 24 février 2026 à Nivolas-Vermelle : Minéraux et vitamines en élevage de ruminants.** Il reste quelques places. Formation très pratique où vous emmenez vos étiquettes de complément minéral que l'on déchiffre. Les profils métaboliques pour les éleveurs adhérents au GDS et bénéficiant du fonds VIVEA sont remboursés par le GDS (150-200 €) pour chercher des carences dans le troupeau.
- **Jeudi 5 mars 2026 à Rives : Bien-être en élevage de porcs.** Formation certifiante pour le référent en bien-être animal en élevage de porcs.
- **Jeudi 12 mars 2026 à Rives : Biosécurité en élevage de volailles.** Formation certifiante obligatoire pour toute personne intervenant en élevage avicole avec une activité commerciale.
- **Mardi 17 mars 2026 sur le plateau du Vercors : Minéraux et vitamines en élevage de ruminants.** Il reste quelques places. Formation très pratique où vous emmenez vos étiquettes de complément minéral que l'on déchiffre. Les profils métaboliques pour les éleveurs adhérents au GDS et bénéficiant du fonds VIVEA sont remboursés par le GDS (150-200 €) pour chercher des carences dans le troupeau.

Retrouvez tous les bulletins d'inscription ICI

Veille sanitaire : actualités en Europe

Les principales actualités sanitaires européennes sont la DNC, et la Grippe aviaire, évoquées plus haut. Les autres maladies présentes actuellement en Europe sont :

- **la présence de la PPA (Peste Porcine Africaine) chez 3 de nos voisins** : L'Allemagne a déclaré depuis le 01/07/2025 371 cas sauvages; l'Italie en a déclaré 236 dont une cinquantaine au mois de décembre. Enfin l'Espagne qui a découvert son 1er foyer fin novembre a maintenant 13 foyers, soit 47 cadavres de sangliers, toujours dans la même zone. La souche n'était pas présente en Europe et il s'agirait d'une souche très proche d'une souche de laboratoire, bien que légèrement différente.
- **l'épidémie de clavelée** en Europe de l'Est continue. 1 686 élevages ovins et caprins ont été touchés par le virus en 2025. Pour rappel, cette maladie est classée ADE dans la LSA, donc abattage total de l'unité épidémiologique.
- **la fièvre aphteuse** nous a fait peur au printemps dernier avec une épidémie en Europe centrale qui a été maîtrisée avant son extension. Plus aucun cas en Europe depuis et les mesures de restriction européennes ont été levées le 05/06/2025. Par contre, la maladie est toujours présente en Turquie avec de nombreux foyers, comme chaque année.
- **L'épidémie de la fièvre de West Nile** s'est calmée sans aucun nouveau foyer grâce à l'arrivée du froid. Au total, en Europe, il y a eu 186 cas équins et 1 080 cas humains, essentiellement en Italie.
- La **peste des petits ruminants** est présente en Europe de l'Est. Il y aurait des cas asymptomatiques qui assureraient la diffusion de la maladie sans l'exprimer, ainsi qu'une possible transmission indirecte (via le personnel et le matériel). Une vingtaine de cas dans 4 pays depuis le mois de janvier (Albanie, Hongrie, Kosovo, et Roumanie).

Plus d'informations sur le site de la plateforme ESA



Nous sommes présents sur Facebook et Instagram. N'hésitez pas à nous suivre pour rester informés de toute l'actualité du GDS 38.



GDS de l'Isère

145 espace des 3 fontaines , 38140, Rives

09 74 50 85 85

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)